



# Liste des coûts d'inspection de véhicules et frais de déplacement de l'inspecteur

---

## 1. Coûts d'inspection et de carnet de bord

- Coût d'inspection d'une nouvelle cage et d'un carnet de bord, selon 12.9.4.1 = 100 \$
  - Coût d'une nouvelle inspection et d'un carnet de bord selon 12.9.4.2 = 100 \$
  - Coût de remplacement d'un carnet de bord (sans inspection), selon 12.9.4.2 = 30 \$
- 

## 2. Frais de déplacement de l'inspecteur

Le bureau de CARS en collaboration avec le directeur régional déterminera à l'avance les frais de déplacement de l'inspecteur.

Les frais suivants varient selon la distance et le moment de la demande :

- Allocation de kilométrage, selon l'ARC = 0,68 \$/km,
  - Frais d'hôtel s'il faudra passer la nuit sur place,
  - *Per diem* de 30 \$ pour les repas et les menues dépenses.
- 

## 3. Paiement

Le bureau de CARS enverra une facture.

Le constructeur/propriétaire qui demande une inspection devra payer ces frais, tels qu'indiqués dans la facture, avant que l'inspection ait lieu.

---

## 4. Partage des revenus avec la région d'accueil

Chaque année, le bureau CARS partagera 40 % des frais d'inspection et de journal de bord avec la région hôte.